

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

<u>COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS</u> <u>COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS</u>

LOCATION DE 2 ESCAPE GAMES POUR SENSIBILISER A LA PREVENTION DES DECHETS POUR UNE DUREE DE 3 ANS - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE SANS MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a inscrit dans son Projet de Territoire et notamment dans sa Priorité n°2 « S'adapter aux conséquences du changement Climatique et Protéger la nature » sa volonté de réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés du territoire à l'horizon 2030 par rapport à 2010 et de tendre vers un territoire zéro déchet,

Considérant que pour atteindre ses objectifs, la collectivité met en œuvre une politique de prévention des déchets sur son territoire,

Considérant que la collectivité a besoin d'outils de sensibilisation pour accompagner les changements de comportement des différentes cibles, habitants, jeunes générations, agents communaux et communautaires, bénévoles et bénéficiaires des associations caritatives et des autres associations du territoire,

Considérant que la location d'Escape Games répond aux attentes de la collectivité en matière de sensibilisation à la prévention des déchets et permet aux agents de la collectivité de disposer d'outils de qualité pour dispenser ses actions de sensibilisation,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation en application des dispositions de l'article R.2122-8° du code de la commande publique, ayant pour objet la location de 2 lots d'Escape Game mobile « 100% biodéchets » et « Mission 5R-0D » avec une communication et signalétique et deux versions supplémentaires de « 30 minutes et 5 minutes »,

Considérant qu'après analyse de l'offre, la proposition de la société « Trizzi, ayant son siège social à La Couronne (16400), 9 impasse Paul Mousset a été jugée économiquement avantageuse pour un montant de 18 100 € HT pour une durée de 3 ans à compter de la notification du bon de commande,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la location de 2 Escape Games permettant de sensibiliser les acteurs du territoire de la Communauté d'Agglomération à la prévention des déchets, avec la société « Trizzi » situé à La Couronne (16400), 9 impasse Paul Mousset et de le signer pour un montant de 18 100 € HT pour une durée de 3 ans à compter de la notification du marché.

<u>PRECISE</u> que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .1.2. DEC. 2024

Par délégation du Président Le Conseiller délégué,

GEBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 1 2 DEC. 2024

Et de la publication le : 1 2 DEC. 2024

e-Emmanuel

Par délégation du Président Le Conseiller délégué,

2/2